



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mai 2020
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Dixième session

New York, 5-7 août 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Repère de référence géodésique mondial

Repère de référence géodésique mondial

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Sous-comité de la géodésie, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/10th-Session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les progrès accomplis par le Sous-comité s'agissant de répondre aux demandes formulées par le Comité et d'élaborer un plan visant à assurer la durabilité et la qualité à long terme du repère de référence géodésique mondial en apportant des améliorations dans cinq domaines d'intervention.

Résumé du rapport

À sa neuvième session, tenue à New York du 7 au 9 août 2019, le Comité d'experts a adopté la décision 9/104, dans laquelle il a appuyé l'adoption du Système de référence terrestre international et du repère de référence terrestre international en tant que normes de référence pour les applications géodésiques scientifiques, géospatiales et opérationnelles. Il a également salué les efforts faits par le Sous-comité pour examiner les moyens de trouver un juste équilibre entre la vision, les besoins opérationnels et la stabilité du repère de référence géodésique mondial à long terme, notamment la création d'un centre d'excellence mondial en matière de géodésie, en coopération avec le Comité. Il a pris note des demandes tendant à ce que le Sous-comité veille à la poursuite de larges consultations sur les modalités d'élaboration de l'exposé de principes sur la gouvernance et les progrès accomplis à cet égard, établisse une coopération mondiale et s'attache à mieux comprendre la façon dont les besoins pratiques et opérationnels relatifs au repère pourraient être satisfaits. Le Sous-comité a été encouragé à poursuivre ses consultations sur les aspects pratiques liés à la création du centre, notamment les fonctions et le programme de travail de celui-ci ainsi que les modalités et les arrangements financiers, en

* E/C.20/2020/20.



coordination directe avec le Comité et en collaboration avec les autres parties prenantes concernées afin d'éviter les doubles emplois.

Dans son rapport, le Sous-comité fournit des renseignements sur ses activités, notamment sur les progrès accomplis dans l'élaboration de l'exposé de principes sur la gouvernance et la prise en compte de la durabilité et de la qualité du repère de référence géodésique mondial dans un monde où la géolocalisation revêt une importance croissante, ainsi que sur les problèmes complexes qui s'y rapportent, parmi lesquels le manque d'infrastructures géodésiques, l'accessibilité insuffisante dans certaines régions, la dépendance à l'égard des contributions en nature et l'insuffisance de la collaboration et de la coordination. Le Sous-comité examine également les moyens d'assurer la durabilité et la qualité du repère à long terme en apportant des améliorations dans les cinq domaines d'intervention suivants : la gouvernance, notamment la collaboration et la coordination ; les politiques et les normes ; les infrastructures géodésiques ; la formation et le renforcement des capacités ; la sensibilisation et la communication. Il présente en outre une série de modules de travail visant à assurer la stabilité, la qualité et l'accessibilité du repère à court et moyen terme dans les cinq domaines d'intervention susmentionnés, et fait le point sur les modalités de création d'un centre d'excellence mondial en matière de géodésie.
